

## FICHE TECHNIQUE ET REGLEMENT D'ADMISSION

# Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

DEAES – Niveau V

### « Spécialité Complémentaire » Accompagnement de la Vie à Domicile (AVD)

#### Ses missions

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

#### Trois spécialités :

1. *Accompagnement de la vie à domicile (ancien DEAVS)*
2. *Accompagnement de la vie en structure collective (ancien DEAMP)*
3. *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

#### Références

- Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social.
- Instruction DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES).

#### Objectifs de la formation

La formation vise à compléter la formation de professionnels du travail social autour de 4 domaines de formation (DF).

En acquérant les compétences complémentaires concernant une autre spécialité que celle qu'il détienne déjà, les professionnels ainsi formés sont capables :

- De se positionner en tant que professionnel dans le champ de l'action sociale (DF1)
- D'accompagner la personne au quotidien dans la proximité (DF2)
- De coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (DF3)
- De participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (DF4)

Le professionnel sera donc capable d'adapter son mode d'accompagnement à son nouveau cadre de travail.

## Niveau requis

Conformément à l'Instruction DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017, le Certificat de spécialité complémentaire peut-être obtenu par les titulaires du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Il peut aussi être obtenu par les titulaires d'un diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS, du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (CAFAD) ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD), qui de droit, sont titulaires du DEAES dans la spécialité « accompagnement de la vie à domicile » et les titulaires d'un diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-Psychologique (CAFAMP) qui de droit, sont titulaires du DEAES dans la spécialité « accompagnement à la vie en structure collective ».

## Durée

**Volume horaire 402 heures** dont :

- 227 heures de cours théoriques
  - 147 heures d'enseignement spécialisé
  - 76 heures d'activités pédagogiques transversales
  - 4 heures de certification
- 175 heures de stage pratique

## Déroulement

- Cours en centre de formation dispensés par des professionnels du secteur et des formateurs qualifiés
- Réalisation de travaux individuels, de groupe, d'activités liées à la compréhension du métier et de l'accompagnement de la personne aidée
- Stages pratiques

## Modalités d'admission

Les candidats sont dispensés des épreuves écrites d'admission mais doivent néanmoins se présenter à un entretien avec le Directeur pédagogique de la formation ou son représentant afin d'échanger sur leurs motivations.

## Calendrier

<b>Retrait des dossiers d'inscription :</b>	Jeudi 25 Février 2021
<b>Date limite de dépôt des dossiers :</b>	Vendredi 19 Mars 2021 avant 12 heures
<b>Date de début et de fin de la formation :</b>	<b>Du Mardi 06 Avril 2021 Au Mardi 13 Juillet 2021</b>

## Coûts

<b>Frais de sélection :</b>	100,00 euros
<b>Frais de scolarité :</b>	60,00 euros

**Prise en charge des coûts pédagogiques :**

- Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional et le FSE
- Salariés (OPCA, Financement personnel, Aide individuelle à la formation, Employeur...

**Coût pédagogique de la formation : 2 500.00 Euros (Deux Mille Cinq Cents Euros)**

## Contact



FORM'ACTION – École de travail social  
☎ 0590 93 01 16 📠 0590 91 06 64  
e-mail : secretariat@formation.org  
www.formation.org

📍 41, lotissement Dugazon de Bourgogne - Z.A.E. Petit Pérou - 97139 LES ABYMES  
Siret : 385 182 530 000 35 - Code APE : 8559A  
Enregistrée sous le n° 95 9700349 97